

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 AOÛT 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Pierre-Lambert Molz.*

MESSIEURS,

Le sieur Pierre - Lambert Molz , chirurgien , né à Waldfeucht (Prusse) , le 31 août 1802 , établi à Heerlen (Limbourg) , depuis 1830 , demande la naturalisation ordinaire .

Les renseignements fournis par l'une des autorités consultées ne sont pas favorables au pétitionnaire ; ses moyens d'existence , bornés au produit de son état , ne lui paraissent pas considérables ; cette autorité déclare qu'on ne lui attribue pas beaucoup de talents , et qu'il ne jouit pas de beaucoup de considération , bien que sa conduite politique et privée ne donne lieu à aucun reproche .

Une autre autorité fait connaître qu'il s'est rendu utile à l'administration en offrant ses services , qui ont été agréés par les bureaux de bienfaisance de Heerlen et de Brunsum ; qu'il est membre de la commission de surveillance pour la maison de passage de Heerlen ; que son empressement à soigner les indigents malades , de même que sa conduite morale et politique l'ont rendu recommandable aux yeux des habitants et des autorités du canton où il réside ; elle estime en conséquence que sa demande mérite d'être favorablement accueillie .

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
F. DU BUS, AÎNÉ.